

l'un des remparts de l'ordre. Sachons défendre ce rempart contre tous les assauts, directs ou indirects, ouverts ou déguisés. Défions nous de ceux qui font dépendre le progrès de l'éducation de la main-mise du gouvernement fédéral ou provincial sur la vie de l'école et qui prêchent l'instruction obligatoire comme une panacée. Leur doctrine n'est qu'un leurre et nous y voyons l'une des formes de ce socialisme d'Etat qui a pris, de nos jours, de si effrayantes proportions.

“ L'Etat ne se contente pas d'envahir les droits scolaires des parents. Il porte la main sur le lien sacré du mariage. Il attente à la constitution même de la famille, et il y sème des germes de division, de corruption et de mort. Jusqu'ici, nos très chers frères, notre législation fédérale, tout en reconnaissant le principe immoral du divorce, s'est abstenue d'en favoriser la contagion. Ce fléau si redoutable pour l'honneur des sociétés chrétiennes et le bonheur des foyers a été circonscrit. La porte du divorce, du moins dans les plus vieilles provinces du pays, n'a été, pour ainsi dire, qu'entre ouverte. Or, voici que des esprits mal inspirés travaillent à établir, dans toute l'étendue du Canada, des cours régulières chargées de séparer ce que Dieu a uni. Une proposition de loi a été formulée en ce sens. C'est un défi à la loi ecclésiastique et divine. Nous protestons de toutes nos forces contre cette tentative de propager ce que nous considérons comme l'un des plus grands maux qui puissent affliger les peuples. Tout acte législatif instituant ou facilitant le divorce est une oeuvre de perversion morale et de décadence sociale.

“ Cette fausse conception du mariage n'est pas sans relations avec les doctrines féministes qui tendent à détourner la femme de ses devoirs d'épouse et de mère pour la jeter sur la place publique et en faire la rivale de l'homme dans tous les domaines. Nous exhortons les familles catholiques du Canada,